

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**16 décembre 2019**

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, lundi le 16 décembre 2019, à 19h, à la salle du conseil du 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Sont présents et **forment** le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec :

<b>Luc St-Denis</b>	<b>Maire</b>
<b>Patrick Brassard</b>	<b>Cons. au poste no 1</b>
<b>Pierre Séguin</b>	<b>Cons. au poste no 2</b>
<b>Danièle Tremblay</b>	<b>Cons. au poste no 3</b>
<b>Jacques Allard</b>	<b>Cons. au poste no 4</b>
<b>Linda Robert</b>	<b>Cons. au poste no 5</b>
<b>Serge Sirard</b>	<b>Cons. au poste no 6</b>

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Jean-Raymond Dufresne est également présent.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par le maire, M. Luc St-Denis.

Il y a eu signification de l'avis de convocation aux membres du conseil conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

**2019-12-335**

**POINT 1**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations de la municipalité de L'Ascension pour l'exercice financier 2020 ;
3. Avis de motion – règlement 2019-519 déterminant les compensations pour les services aux propriétaires pour l'année financière 2020;
4. Adoption du taux de la taxe foncière générale pour l'année 2020;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**2019-12-336**

**POINT 2**

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Après la présentation, par le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, des prévisions budgétaires 2020 ainsi que du programme triennal des immobilisations, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'en adopter le contenu se détaillant comme suit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**16 décembre 2019**



<b>REVENUS</b>	
Taxes foncières	1 080 849 \$
Services municipaux	539 249 \$
Tenant lieu de taxes	149 266 \$
Autres revenus	71 658 \$
Transferts	474 484 \$
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>2 315 506 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Administration	637 710 \$
Sécurité publique	297 650 \$
Transport	744 854 \$
Hygiène du milieu	352 467 \$
Santé & bien-être	12 850 \$
Urbanisme, env., aménagement du territoire	207 728 \$
Loisirs et culture	264 638 \$
Frais de financement	13 037 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 530 934 \$</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	
Amortissement pour fins fiscales	(348 309 \$)
Remboursement en capital	63 211 \$
Activités d'investissement (immobilisations)	151 496 \$
Remboursement fonds de roulement	15 378 \$
<b>TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>(118 224 \$)</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 412 710 \$</b>
<b>Affectation du surplus</b>	<b>(97 204 \$)</b>

<b>PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Administration</b>			
Aménagement bureau municipal (planchers)	10 000 \$	- \$	- \$
Système téléphonique	10 000 \$	- \$	- \$
Habits de combat incendie	4 400 \$	4 400 \$	- \$
Équipements sécurité civile	6 273 \$	- \$	- \$
<b>Sécurité publique</b>			
Étude préliminaire caserne	19 425 \$	- \$	- \$
Construction (caserne)	- \$	210 000 \$	- \$
<b>Loisirs et culture</b>			
Tennis surface et éclairage	- \$	90 000 \$	- \$
Aménagement parc Raymond-Meilleur (subv. prévue)	120 000 \$	- \$	- \$
Affiches sentier pédestre	5 000 \$	- \$	- \$
Aménagement camping rustique des Méandres	9 000 \$	- \$	- \$
Autres jeux parc Raymond-Meilleur	- \$	- \$	50 000 \$
<b>Infrastructures</b>			
Conduites pluviales	- \$	250 000 \$	- \$
Réfection Chemin Rivière-Rouge (subv. prévue)	- \$		2 625 000 \$
Travaux de réfection des chemins	125 000 \$	- \$	- \$
<b>TOTAL PAR ANNÉE</b>	<b>309 098 \$</b>	<b>554 400 \$</b>	<b>2 675 000 \$</b>

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
16 décembre 2019**

---

AVIS DE MOTION

**POINT 3**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-519 DÉTERMINANT LES  
COMPENSATIONS POUR LES SERVICES AUX PROPRIÉTAIRES POUR  
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Pierre Séguin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement déterminant les compensations pour les services aux propriétaires pour l'année financière 2020 et portant le numéro 2019-519.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

**DISPENSE DE LECTURE**

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 2019-519 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

2019-12-337

**POINT 4**

**ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR  
L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, le conseil adoptait le règlement 2010-439 prévoyant l'imposition de la taxe foncière générale annuelle par résolution ;

À CES CAUSES, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que ce conseil fixe, pour l'année 2020, le taux de la taxe foncière générale à 0.880\$ par cent dollars (100\$) de la valeur portée au rôle d'évaluation de la municipalité de L'Ascension et ce, pour toutes les propriétés.

Cette taxe est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions y étant érigées, s'il y en a et, sur le bien-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et définis par la Loi.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**POINT 5**

**PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**16 décembre 2019**



2019-12-338

**POINT 6**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Serge Sirard et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 40.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

---

Luc St-Denis,  
Maire

---

Jean-Raymond Dufresne,  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier par intérim

Je, soussignée, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

---

Luc St-Denis  
Maire